

PRECISION SUR LES DROITS D'ENGAGEMENTS

Suite à la décision votée en Comité Directeur le 21 juin dernier, l'application des nouveaux tarifs d'engagements s'applique pour l'ensemble de la saison cyclo-cross.

Pour les autres disciplines, la tarification 2014 s'applique jusqu'à la fin de la saison.

Le Trésorier général

Jacques REGNIER